

**REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DU LOIRET
COMMUNE DE LAAS**

Date de convocation : 11/06/2021

SEANCE ORDINAIRE du 18/06/2021

L'an deux mil-vingt-un le 18 juin à 19 :00

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Maurice LOZE, Maire.

Présents : LOZE Maurice, COQUIL Corinne, BARTHELEMY Corine, MURAT Amélie, PICARD Franck, PIGEAU Sylvain, CAILLETTE Marie-Claire

Absents : Mr TRIBOIT Maxime, Mr BOURGNEUF

Absent excusé : Mr GIRARD Matthieu qui a donné pouvoir à Mr BEAUVALLET Yoann

Secrétaire de séance élu : Mme COQUIL Corinne

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : 7

Votants : 8

Approbation du compte – rendu du 25 Mars 2021

Taux d'imposition annule et remplace la délib 2021/10

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'annuler la délibération du 25 Mars 2021. En effet, il faut intégrer le taux départemental de 18.56%.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de conserver les mêmes taux et d'intégrer la part départementale. Les taux sont les suivants :

- Foncier bâti 37.56%
- Foncier non bâti 31.97%

A l'unanimité le conseil municipal vote pour ces taux.

Décision modificative (budget de l'eau)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de faire une décision modificative sur les comptes suivants :

61528 : - 21 0000
672 : + 20 000
673 : + 1 000

Arrêté de voirie

Monsieur le Maire donne lecture d'un arrêté municipal ci-joint concernant la circulation dans la commune de LAAS. A l'unanimité le conseil municipal donne son accord concernant l'arrêté de voirie.

Déneigement

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une convention de déneigement peut être signée entre le département et la commune. Monsieur le Maire précise au conseil municipal que la lame et le porte lame seront vraisemblablement pris en charge par le département. Par ailleurs, avec cette convention la rémunération des agriculteurs est prise en compte par le département pour leurs actions de déneigement sur les routes départementales secondaires.

Le conseil municipal donne à l'unanimité son accord pour que le Maire signe la convention avec le département.

14 Juillet

Monsieur le Maire demande aux conseillers, s'ils souhaitent qu'une manifestation pour le 14 Juillet soit organisée cette année.

A l'unanimité, le conseil municipal ne souhaite pas réaliser le 14 juillet en raison de la crise sanitaire actuelle.

**REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DU LOIRET
COMMUNE DE LAAS**

Questions diverses

Elections

Monsieur le Maire a expliqué aux conseillers municipaux le déroulement de la tenue des bureaux de vote.

Stationnement et sécurité dans la commune

Suite à la commission des travaux qui a eu lieu le 15 Avril 2021 et à son compte rendu, Mr LOZE informe qu'il aura un aménagement de parking à la Joignière, pas de miroir en face de chez Mr BEAUVALLET Yoann, mais une priorité à droite avec une croix Saint Antoine scellée sur un mât sur le trottoir au niveau de la grange de Mr Poulard.

Monsieur le Maire informe que le miroir proposé pour le lotissement est inutile, du fait qu'ils ont coupé l'arbre qui gênait la visibilité.

Sécurité des routes

Il est nécessaire de réaliser l'arasement de la route sur la droite au niveau du hangar de Mr MASSONEAU jusqu'au cimetière. Cette opération n'est pas prise en charge la communauté de commune, car il s'agit des bas-côtés qui n'est pas considéré comme de la voirie. Devis réalisé par la société YOU Sauvetre 1300.00€.

Il est indispensable de réaménager le puisard qui se trouve dans le virage en face de la mairie, car celui-ci n'est pas assez profond d'où la formation de flaques d'eau. Devis proposé par la société YOU qui s'élève à 4000.00€

Dilemme sur la rue Creuse.

Monsieur le Maire souhaite perdurer la pose de son sens interdit, afin de ne pas détériorer plus cette route, et donc de ne pas faire supporter à la commune un coût supplémentaire évalué à 20 000.00 – 30 000.00€.

Mr BEAUVALLET défend son opinion en informant qu'une déviation n'est pas faite pour engranger le centre bourg, d'un surplus de véhicule qui entraîne inévitablement de l'insécurité. Le débat n'ayant pas abouti, ce point sera mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

Eglise

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une infiltration d'eau dans une voûte de l'église qui nécessite sa reconsolidation. Le devis se monte à 3080.00€

Location des logements

Mme COQUIL informe que le logement Rue maison Rouge est loué depuis le 1^{er} juin.

En ce qui concerne le logement de Mr TRIBOIT, Mme COQUIL informe que dans les travaux dans celui-ci ne sont toujours pas terminés, alors que Mr TRIBOIT s'est engagé par écrit à les terminer pour le 15 avril 2021 fin de son délai de préavis. Mr LOZE informe que les loyers sont prolongés d'autant de mois que les travaux le nécessitent. Donc à ce jour Mr TRIBOIT est toujours facturé et ce jusqu'à la fin du mois. Par ailleurs Mme COQUIL informe que malgré le courrier en recommandé qui lui a été envoyé le 27 mai pour mis en demeure du paiement des loyers, celui-ci n'a pas daigné nous recontacter.

Séance levée à 21h05

Les membres

Le Maire

La secrétaire de séance